

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 1 de 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Clean Screen Winter

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits antigel et de dégivrage

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Vierol AG
Rue: Karlstrasse 19
Lieu: D-26123 Oldenburg
Téléphone: +49 (0) 441 – 210 20 – 0
e-mail: info@vierol.de
Internet: www.vierol.de
Téléfax: +49 (0) 441 – 210 20 – 111

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Nord (Göttingen)
+49 (0)551/19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthanol
éthanediol

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 2 de 19

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation officielle.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	éthanol			45 - < 50 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
107-21-1	éthanediol			5 - < 10 %
	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			
78-93-3	butanone			< 1 %
	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts			< 0,1 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
138-86-3	dipentène			< 0,1 %
	205-341-0	601-029-00-7	01-2120766421-57	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410			
5392-40-5	citral			< 0,1 %
	226-394-6	605-019-00-3	01-2119462829-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
8000-41-7	Terpineol			< 0,1 %
	232-268-1		01-2119553062-49	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			< 0,1 %
	200-143-0	603-085-00-8	01-2119980938-15	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1; H312 H302 H315 H318 H335 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 3 de 19

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64-17-5	200-578-6	éthanol	45 - < 50 %
		par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg	
107-21-1	203-473-3	éthanediol	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 3500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7712 mg/kg	
78-93-3	201-159-0	butanone	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 34 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2193 mg/kg	
68891-38-3	500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	< 0,1 %
		dermique: DL50 = >= 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4100 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10	
5392-40-5	226-394-6	citral	< 0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 6800 mg/kg	
52-51-7	200-143-0	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	< 0,1 %
		par inhalation: CL50 = > 0,12 - < 1,14 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 211 mg/kg M akut; H400: M=10	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

parfums, agents conservateurs (2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol).

Information supplémentaire

This mixture contains no substances of very high concern (SVHC) which are included in the Candidate List according to Article 59 of REACH.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
NE PAS faire vomir.
In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 4 de 19

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

- mousse résistante à l'alcool
- Poudre d'extinction
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Formation of toxic gases is possible during heating or in case of fire.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂).
- Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utilisation de vêtements de protection

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 5 de 19

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits antigel et de dégivrage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 6 de 19

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
107-21-1	éthanediol			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	53 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	35 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	106 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	7 mg/m ³
67-63-0	propan-2-ol			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m ³
78-93-3	butanone			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	31 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	412 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	106 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1161 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	600 mg/m ³
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	175 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2750 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	52 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1650 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c./jour
5392-40-5	citral			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	9 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,7 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 7 de 19

52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	3,5 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	10,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2,5 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	2,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	1,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	0,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	2,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,18 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	0,5 mg/kg p.c./jour

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 8 de 19

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
64-17-5	éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,75 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
107-21-1	éthanediol	
Eau douce		10 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		37 mg/kg
Sédiment marin		3,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		199,5 mg/l
Sol		1,53 mg/kg
67-63-0	propan-2-ol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Intoxication secondaire		160 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sol		28 mg/kg
78-93-3	butanone	
Eau douce		55,8 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		55,8 mg/l
Eau de mer		55,8 mg/l
Sédiment d'eau douce		284,74 mg/kg
Sédiment marin		284,7 mg/kg
Intoxication secondaire		1000 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		709 mg/l
Sol		22,5 mg/kg
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,071 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,917 mg/kg

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 9 de 19

Sédiment marin	0,092 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10000 mg/l
Sol	7,5 mg/kg
5392-40-5	citral
Eau douce	0,007 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,068 mg/l
Eau de mer	0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,125 mg/kg
Sédiment marin	0,013 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,6 mg/l
Sol	0,021 mg/kg
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol
Eau douce	0,01 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,003 mg/l
Eau de mer	0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,041 mg/kg
Sédiment marin	0,003 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,43 mg/l
Sol	0,5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser:

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. DIN EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Modèles de gants recommandés: EN ISO 374

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Breakthrough time: > 8h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 10 de 19

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	bleu
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	6,5 - 7,0

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 78 °C
Point d'éclair:	> 23 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

Product is not explosive. However, formation of explosive air/vapour mixtures are possible.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,927 g/cm ³
Hydrosolubilité:	complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Matières liquides inflammables. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 11 de 19

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Comburant

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter:

- Acide fort
- Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux:

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Produits de pyrolyse, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 12 de 19

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol					
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	Study report (1976)	OECD Guideline 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	124,7	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403
107-21-1	éthanediol					
	orale	DL50 mg/kg	7712	Rat	Study report (1968)	according to BASF-internal standards
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3500	Souris	Fundamental and Applied Toxicology 27: 1	LD50 derived from developmental toxicity
78-93-3	butanone					
	orale	DL50 mg/kg	>2193	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	OCDE 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	34 mg/l	Rat		
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts					
	orale	DL50 mg/kg	4100	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>= 2000	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 402
5392-40-5	citral					
	orale	DL50 mg/kg	ca. 6800	Rat	Study report (1978)	Method: BASF-test according to internal
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1978)	internal BASF-Test: single dose group ex
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol					
	orale	DL50 mg/kg	211	Rat	Study report (2001)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2000)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 0,12 - < 1,14 mg/l	Rat	Study report (2003)	OECD Guideline 403

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 13 de 19

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 14 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15400	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination other: EPA-660/3-75-009, 1975
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22000 mg/l	ca.	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7 OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989) other: DIN 38412 Teil 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 79	100 d	Oryzias latipes	Environmental Toxicology and Chemistry, Chronic effects of substance on reproduc
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	5400	5 d	Skeletonema costatum	Environ Toxicol Chem 8(5):451-455. (1989) Study to determine the sensitivity of a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	10 d	Ceriodaphnia dubia	Arch Environ Contam Toxicol 20(2):211-21 Follows the basic methodology for the th
107-21-1	éthanediol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 72860	96 h	Pimephales promelas	Environ. Toxicology and Chemistry, Vol. EPA 600/4-90/027. U.S. Environmental Pro
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 13000 mg/l	6500 -	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1982) other: EPA 600/9-78-018, 1978
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	Study report (1998) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	15380	7 d	Pimephales promelas	Environ. Toxicology and Chemistry, Vol. other: EPA 600/4-89/001. U.S. Environmen
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	> 100	8 d	Scenedesmus quadricauda	REACH Registration Dossier OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 15000 mg/l	7500 -	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier other: ASTM
78-93-3	butanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2993	96 h	Pimephales promelas	Study report (1998) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2029	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1998) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	308 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1998) OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(1972 mg/l)			Pseudokirchneriella subcapitata	72h
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	7,1 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier other: EG Guideline 92/69 C.1

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 15 de 19

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	27,7	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	other: EU-Guideline 92/69 EWG
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	7,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	other: EG Guideline 92/69/EWG
	Toxicité pour les poissons	NOEC	0,2 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,27	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
5392-40-5	citral						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	6,78	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: German standard DIN 38412, part L
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	103,8	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1989)	other: DIN 38412 L9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	6,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1988)	other: Directive 79/831 EWG, C2 annex V
	Toxicité bactérielle aiguë	(ca. 160 mg/l)		0,5 h	activated sludge, domestic	Study report (1994)	OECD Guideline 209
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	35,7	96 h	Lepomis macrochirus	Study report (1984)	EPA OPP 72-1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,25	72 h	Skeletonema costatum	Study report (1998)	other: ISO guideline 10253 and U.S. EPA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1981)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	21,5	49 d	Oncorhynchus mykiss	Study report (1996)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,27	21 d	Daphnia magna	Study report (1992)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(ca. 230 mg/l)		0,5 h	Boue activée	Study report (2002)	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	éthanol			
	Biodégradation	>70%	5	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			
	OCDE 301B	>70%		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 16 de 19

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	éthanol	-0,77
107-21-1	éthanediol	-1,36
78-93-3	butanone	0,3
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	0,3
5392-40-5	citral	2,76
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	0,21

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	éthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	3,16	calculated value	EPIWIN calculation (

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 17 de 19

N° danger: 30
Code de restriction concernant les tunnels: (D/E)

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A180
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
Passenger LQ: Y344
Quantité exceptée: E1

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 18 de 19

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 58,819 % (545,256 g/l)

2004/42/CE (COV): 58,828 % (545,334 g/l)

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

Clean Screen Winter

Date de révision: 26.08.2021

Page 19 de 19

UN: United Nations
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)